

PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNACC3)

CAHIER D'ACTEURS DU CFEEDD

A. INTRODUCTION	2
A.1 LE PNACC3	2
A.2 LE COLLECTIF FRANÇAIS POUR L'EEDD	2
A.2.1 L'Éducation à l'environnement vers un développement durable.....	2
A.2.2 LE CFEEDD.....	2
A.2.3 Les membres du CFEEDD.....	3
A.3 LA CONSULTATION PUBLIQUE / PNACC3	3
A.4 LES CONTRIBUTIONS DU CFEEDD	3
B. LA MESURE 16 – UNE SEULE SANTE	4
C. LA MESURE 51 – MOBILISER LES FRANÇAIS	4
C.1 LES PERSPECTIVES GLOBALES DU CFEEDD SUR LA MESURE 51	4
C.2 LE CONTEXTE / MESURE 51	5
C.2.1 Propositions de reformulation du contexte.....	5
C.3 ACTION 1 - CREER UN COMITE DE COMMUNICATION DEDIE A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE..	5
C.3.1 Analyses du CFEEDD.....	5
C.3.2 Propositions de reformulation de l'action 1.....	5
C.4 ACTION 2 - INSTAURER UNE SEMAINE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	6
C.4.1 Analyses du CFEEDD sur l'action 2.....	6
C.4.2 Propositions de reformulation du CFEEDD.....	6
C.5 ACTION 3 - METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE PROSPECTIVE « GREEN TEAM » POUR IDENTIFIER DES FUTURS SOUHAITABLES	7
C.5.1 Analyses du CFEEDD sur l'action 3.....	7
C.5.2 Propositions de reformulation du CFEEDD.....	7



A. INTRODUCTION

A.1 LE PNACC3

Le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3) se focalise sur la capacité d'adaptation de la France à un réchauffement de 4°C en 2100. La volonté est de construire une stratégie publique systémique pour faire face aux impacts massifs et transversaux d'une hausse importante des températures moyennes. Le respect de l'Accord de Paris reste la cible des objectifs mondiaux, mais le gouvernement souhaite « Préparer la France à +4°C – un projet collectif pour une société plus résiliente et plus sociale ».

→ **Le PNACC3 se base sur 6 grands principes stratégiques :**

- Anticipation ;
- Progressivité ;
- Co-bénéfices ;
- Priorisation ;
- Mobilisation ;
- Différenciation.

→ **Le PNACC3 comprend 51 mesures organisées autour de 5 axes :**

1. Protéger la population ;
2. Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels ;
3. Adapter les activités humaines : assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à + 4 °C
4. Protéger notre patrimoine naturel et culturel ;
5. Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique.

A.2 LE COLLECTIF FRANÇAIS POUR L'EEDD

A.2.1 L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE

L'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (EEDD) est une éducation au sens large, qui s'appuie sur les champs de l'information, de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et de la mobilisation citoyenne pour impliquer les personnes dans l'action, à tous les âges de la vie. Elle explore ainsi, de manière croisée, des champs qui sont tant environnementaux, que sociaux, économiques ou culturels.

L'EEDD a pour finalité d'accompagner les citoyens vers une prise de conscience de la complexité de leur environnement, vers l'acquisition de connaissances et de compétences qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes écologiques et sociaux auxquels nous faisons face.

L'EEDD se base sur des pédagogies actives, visant à rendre le public acteur de son apprentissage afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche.

A.2.2 LE CFEEDD

Le CFEEDD rassemble l'ensemble des associations, fédérations, fondations et réseaux associatifs d'échelle nationale œuvrant dans l'EEDD, ainsi que les réseaux régionaux d'EEDD, au sein d'une gouvernance partagée.

→ **Le CFEEDD se donne pour missions de :**

- Représenter le secteur de l'EEDD
- Valoriser et promouvoir l'EEDD
- Développer l'EEDD
- Mobiliser les acteurs de l'EEDD.



A.2.3 LES MEMBRES DU CFEEDD



A.3 LA CONSULTATION PUBLIQUE / PNACC3

Le gouvernement a lancé une consultation publique sur le 3ème plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3) à partir du lundi 28 octobre et jusqu'au 27 décembre inclus. L'ensemble des membres du CNTE sont invités à y participer. Les personnes morales peuvent déposer un « cahier d'acteurs », d'un format maximum de 8 pages / 26 000 signes.

Le CFEEDD est membre du Conseil national de la transition écologique (CNTE). Il souhaite contribuer, via ce Cahier d'acteurs, à enrichir la rédaction collective du PNACC3.

A.4 LES CONTRIBUTIONS DU CFEEDD

Le CFEEDD apprécie de manière globale la teneur du PNACC3 – document explicite et prenant en compte de manière structurelle, les enjeux liés à l'information, à la communication, à la formation et l'engagement des citoyens sur le sujet de l'adaptation au changement climatique. Le CFEEDD ne peut qu'approuver le fait que la « Mobilisation des forces vives » constitue un des 5 axes à part entière du PNACC3.

➔ **Le CFEEDD souhaite apporter des contributions sur deux des 51 mesures du PNACC3 :**

- D'une manière mineure, sur la Mesure 16 - Une seule santé ;
- De manière plus élaborée, sur la Mesure 51 – Mobiliser les français.



B. LA MESURE 16 – UNE SEULE SANTE

Le CFEEDD approuve l'ensemble des contenus de cette mesure et la promotion de l'approche « One Health », qui reconnaît que la santé des Hommes, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement sont étroitement liées et interdépendantes.

Néanmoins le CFEEDD souhaite apporter une proposition de modification à l'action 3 de cette mesure 16, dont le titre est le suivant : *Sensibiliser plus largement le grand public à l'approche « Une seule santé » et à son association avec les enjeux d'adaptation au changement climatique.* En effet, le titre se focalise à juste titre sur le grand public. Cependant, le contenu de l'action ne cite que les démarches en milieu scolaire, alors même que de nombreuses dynamiques existent dans les territoires concernant l'ensemble des publics – démarches soutenues dans le cadre notamment des PRSE.

→ C'est pourquoi nous proposons les modifications suivantes :

Au-delà des actions de formation des professionnels, plusieurs actions sont déployées et seront renforcées pour sensibiliser plus largement le grand public à l'approche « Une seule santé » et à son association avec les enjeux d'adaptation au changement climatique. C'est notamment le cas pour l'école primaire, les collèges et les lycées via la démarche « école promotrice de santé », avec à nouveau une opportunité de mobilisation d'outils pédagogiques innovants. C'est également le cas concernant des projets de mobilisation citoyenne, concernant l'ensemble des thématiques de santé-environnement. De très nombreuses initiatives sur le terrain existent aujourd'hui et mériteraient d'être renforcées pour une meilleure intégration des aspects liés au changement climatique. Il y a un fort enjeu autour de l'appui au terrain et de la mutualisation des ressources, dans le cadre de plateformes coopératives interrégionales du type Agir-ESE, fruit d'un travail coopératif ARS / DREAL / réseaux associatifs.

C. LA MESURE 51 – MOBILISER LES FRANÇAIS

C.1 LES PERSPECTIVES GLOBALES DU CFEEDD SUR LA MESURE 51

Le CFEEDD appuie fortement le constat que l'adaptation au changement climatique ne pourra se faire sans l'adhésion et l'engagement des citoyens eux-mêmes. Il est donc nécessaire que l'Etat fasse de la pédagogie, mais aussi et plus globalement qu'il s'appuie sur les acteurs éducatifs dans les territoires, comme relais et courroies de transmission auprès des citoyens. L'Etat agira de manière efficace s'il s'appuie sur la société civile et plus largement sur les corps intermédiaires, de manière pérenne et partenariale. Les mouvements associatifs d'éducation populaire œuvrent au quotidien auprès des citoyens et déploient les pédagogies pertinentes pour susciter l'engagement de ces derniers.

En effet, l'engagement des citoyens ne peut dépendre de la seule « communication », mais repose aussi sur de l'accompagnement au long terme des citoyens, via des pédagogies actives, pour que ces derniers élaborent eux-mêmes les solutions nécessaires. Ceci, dans le cadre d'une vision globale et écosystémique liés à des enjeux complexes aux paramètres multiples et fortement imbriqués entre eux. Le besoin est ainsi celui d'une éducation au territoire et à la transition : changement climatique, érosion de la biodiversité, relations nord-sud, justice sociale... ne peuvent être traités en silos, de manière différenciée.



→ Au regard de ces perspectives, le CFEEDD propose les modifications suivantes au contexte et aux trois actions de la mesure 51.

C.2 LE CONTEXTE / MESURE 51

C.2.1 PROPOSITIONS DE REFORMULATION DU CONTEXTE

Parce que l'adaptation doit se faire à tous les niveaux de la société et dans tous les secteurs, la mobilisation de l'Etat et des parties prenantes pour s'adapter au changement climatique ne peut être totalement efficace sans l'adhésion et l'engagement des citoyens eux-mêmes. Il semble donc indispensable non seulement d'informer et de sensibiliser les français, mais plus encore de leur permettre d'identifier les leviers pour agir de manière individuelle et collective. Il s'agit d'être acteur d'un avenir désirable, dans le cadre d'une « écologie des solutions ». La mise en mouvement et l'engagement dans l'action mènera à la prise de conscience que l'adaptation aujourd'hui permettra de mieux vivre demain.

Cette mobilisation au long cours doit aussi signer une nouvelle forme de perception de la transition écologique, permettant aux français de mieux appréhender les enjeux de façon systémique et de comprendre les liens intrinsèques entre le changement climatique, la biodiversité et la justice sociale.

C.3 ACTION 1 - CREER UN COMITE DE COMMUNICATION DEDIE A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

C.3.1 ANALYSES DU CFEEDD

La mise en place d'un Comité de communication dédié à l'adaptation au changement climatique est une bonne démarche que le CFEEDD appuie. Nous proposons quelques légères modifications au texte initial, visant à :

- Contextualiser le fait que si une meilleure communication est nécessaire, mieux adaptée aux enseignements de la recherche en sciences comportementales, elle ne sera pas en elle-même suffisante à susciter l'engagement mais pourra en créer les conditions.
- Appuyer la nécessité que ce Comité inclue également les forces vives associatives issues de l'éducation populaire / éducation scientifique / éducation à l'environnement. Ce sont en effet les éducateurs, maniant les pédagogies actives en face à face publics, qui sont les chevilles ouvrières sur le terrain de l'engagement des citoyens face aux enjeux environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face.

C.3.2 PROPOSITIONS DE REFORMULATION DE L'ACTION 1

Selon le dernier baromètre de l'institut Elabe sur la transformation écologique (enquête réalisée en 2023 dans vingt-six pays pour Véolia), 68 % des Français sont convaincus que ne rien faire face au changement climatique coûtera plus cher que d'agir. Pour autant, la projection sur ce qu'il faudrait faire reste encore trop floue et peut même devenir une source d'anxiété.

L'information et la communication sont des leviers essentiels pour sensibiliser les français et créer les conditions de l'engagement individuel et collectif pour le passage à l'action. La communication est ainsi un préalable essentiel à la mobilisation citoyenne pour une meilleure adaptation au changement climatique. Cette stratégie de communication doit s'élaborer dans un cadre pluriel rassemblant non seulement des professionnels de la communication et des scientifiques spécialisés dans l'adaptation au changement climatique, mais aussi des associations d'éducation à l'environnement, des pédagogues de l'éducation populaire et des chercheurs universitaires en sciences comportementales.

Ce comité aura pour objectif de créer un élan national en proposant des actions concrètes pour renforcer la communication sur l'adaptation au changement climatique. Le récit choisi, comme ses modalités de communication auprès du public, devra aider aussi bien à déconstruire les représentations freinant l'engagement efficace en faveur de l'adaptation, qu'à informer sur les actions à entreprendre ou les aides et outils disponibles, et à convaincre et inspirer par l'exemple avec la mise en valeur de témoignages de proximité (géographique et de situation). Il s'agira de lutter contre l'éco-anxiété en participant à esquisser les pistes d'un avenir désirable.



Ce comité aura notamment pour vocation de piloter la valorisation d'expériences locales pour donner à voir, par type d'acteurs (collectivités, entreprises, associations, particuliers, etc.), comment dans son quotidien il est possible de mettre en œuvre l'adaptation. Cela pourra passer par différents canaux de diffusion, tant par le biais de leviers partenariaux (médiatiques et institutionnels) que de campagnes d'achat d'espaces.

Ce comité pourra s'appuyer sur un baromètre de communication à créer, témoignant régulièrement de l'avancée du sujet. Un budget de communication y sera associé, notamment avec la contribution des établissements publics en charge de sujet.

C.4 ACTION 2 - INSTAURER UNE SEMAINE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

C.4.1 ANALYSES DU CFEEDD SUR L'ACTION 2

L'engagement citoyen indispensable à l'adaptation au changement climatique se construit et s'accompagne dans la durée. Il ne peut se satisfaire de la mise en place d'évènements ponctuels, même réguliers sur un format annuel. L'accumulation des « semaines de » mène par ailleurs à une lassitude du public et s'efface comme un produit de communication banal, dans le cadre d'une surcharge d'information sur les médias sociaux.

Par ailleurs, le fait de focaliser la communication sur les « risques » et les « catastrophes » semble antinomique avec le besoin de lutter contre l'éco-anxiété.

La première action de cette mesure 51 « Mobiliser les Français » vise ainsi à améliorer la communication auprès du grand public. Il nous semble pertinent qu'elle soit complétée non pas par la mise en place d'un autre produit de communication, mais par des dispositifs pérennes de mobilisation citoyenne concernant les enjeux de compréhension systémique et d'adaptation au changement climatique.

C.4.2 PROPOSITIONS DE REFORME DE L'ACTION 2

→ Le CFEEDD propose ainsi de modifier le titre de cette action, sur un format tel que :

« ENGAGER DES CAMPAGNES DE MOBILISATION CITOYENNE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES TERRITOIRES »

→ Le CFEEDD propose le contenu suivant pour cette action

Le changement climatique est un phénomène global et planétaire. C'est un processus scientifique maintenant très documenté mais dont les causes sont multifformes et difficiles à saisir clairement par le grand public. Ses impacts sont majeurs ; ils bouleversent déjà nos écosystèmes et menacent les conditions de vie d'une grande partie de la population. Néanmoins, ils peuvent être contre-intuitifs – par exemple, tout à la fois sources de sécheresses et d'inondations. Les mécanismes et solutions d'adaptation sont multiples et doivent ainsi en premier lieu s'adapter à chacun des territoires concernés.

Pour permettre une meilleure compréhension du changement climatique et de ses enjeux, pour susciter l'engagement des citoyens à construire les solutions d'une adaptation pragmatique à ses impacts, pour lutter contre l'éco-anxiété en générant des démarches positives et collectives, il est indispensable de travailler à l'échelle des territoires et de construire des dynamiques projet de proximité, au contact des citoyens.

L'Etat engagera ainsi des campagnes pérennes d'éducation continue et de mobilisation citoyenne pour l'adaptation au changement climatique, qu'il soutiendra dans la durée tout au long du PNACC3. Au travers



d'une dynamique de partenariat et de co-construction avec les têtes de réseaux associatives œuvrant dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au changement climatique, il apportera son concours aux associations de terrain pour appuyer une transformation pérenne de la perception des français vis-à-vis le changement climatique et participera à susciter leur engagement pour une meilleure adaptation à ses impacts.

Pour renforcer l'articulation des énergies avec l'ensemble des acteurs publics territoriaux œuvrant dans ce sens, l'Etat proposera à ces derniers un cadre partenarial permettant une meilleure efficacité et efficience des moyens publics mobilisés.

C.5 ACTION 3 - METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE PROSPECTIVE « GREEN TEAM » POUR IDENTIFIER DES FUTURS SOUHAITABLES

C.5.1 ANALYSES DU CFEEDD SUR L'ACTION 3

Cette troisième action semble très complémentaire aux deux premières (prenant en compte les propositions du CFEEDD concernant l'action précédente). La « Green Team » pourra venir nourrir tout à la fois la stratégie de communication pilotée par le Comité de communication – adaptation au changement climatique, ainsi que les Campagnes de mobilisation citoyenne pour l'adaptation au changement climatique dans les territoires. Ce rôle pourrait être mieux mis en valeur dans le texte, afin de renforcer la cohérence des trois actions de la mesure.

Par ailleurs et à l'instar du Comité de communication, il serait nécessaire de compléter la composition de la Green Team avec des acteurs issus des associations œuvrant en éducation à l'environnement.

C.5.2 PROPOSITIONS DE REFORMULATION DE L'ACTION 3

/../ La Green Team rassemblera quatre collègues : des auteurs et scénaristes de science-fiction ; des chercheurs pluridisciplinaires-; des experts techniques (issus des ministères, de l'Ademe et des partenaires et acteurs locaux) et pédagogues issus des associations œuvrant en éducation à l'environnement . Elle se réunit en ateliers et résidences dans les territoires et produit chaque année une vision prospective de la France dans un contexte d'adaptation au changement climatique.





Grégoire Delforge / directeur
gregoire.delforge@cfedd.org